

Mme Barbara Pompili, rapporteure
M. Jean-Marie Sermier, rapporteur

**Questionnaire préparatoire en vue de l'audition
des syndicats de personnels de l'Office français de la biodiversité**

Réponses du Sne-FSU

1. Comment s'est déroulé la fusion de l'Agence française de la biodiversité et de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage ?

La fusion de l'AFB et de l'ONCFS dans une soi-disant création d'établissement, s'est faite au pas de charge alors que l'AFB ne disposait pas encore de bases solides. La déclinaison du macro organigramme a pris beaucoup de temps et n'a pas permis de mettre en place un véritable organigramme jusqu'à la base, les agents n'ayant toujours aucune fiche de poste détaillée à ce jour.

Ce nouvel établissement n'a donc pas les fondations qu'il devrait avoir.

Comme nous l'avons dit, c'est une Ferrari avec un moteur de 2CV. L'ambition affichée est très belle mais l'inadéquation missions moyens ne permettra pas de l'atteindre.

Comment avez-vous été associés à la préfiguration de l'Office français de la biodiversité (OFB) ?

Les représentants du personnel n'ont pas été véritablement associés à cette construction ce que nous avons dénoncé pendant toute la phase de préfiguration. Nous avons été uniquement consultés lors de « groupes d'échanges spécialisés » dans une volonté d'affichage. Le dialogue social a été proche du zéro. Nos recommandations n'ont pratiquement jamais été retenues au regard des propositions présentées au format finalisées. Après avoir réussi à obtenir un CT commun pour voter la future instruction transitoire sur le temps de travail, Pierre Dubreuil a finalement refuser que les personnels s'expriment en votant sur ce texte, pour l'imposer en force ce qui remet en cause sa légalité. De plus, les CHSCT n'ont même pas été consultés. La même pratique a été mise en œuvre par le préfigurateur pour d'autres instructions transitoires, toujours non validées par le nouveau comité technique de l'établissement.

Comment les agents des deux établissements ont-ils vécu la fusion ?

Les agents vivent très mal cette soi-disant création. A noter que les agents de l'ex AFB avaient déjà été fortement impactés par des précédentes fusions. La perte de sens est à son comble et les burn/bore out sont légions ainsi que le mal-être au travail qui touche l'ensemble de la communauté de travail.

Des pans entiers de missions sont à l'abandon : la recherche, l'éducation à l'environnement, la prévention, la formation des espaces protégés...

Faute d'ETP, les agents doivent abandonner des missions au détriment de nouvelles, ce qui entraîne une priorisation des axes de travail alors qu'il n'existe actuellement aucun cadre clair et concerté des priorités.

Nous recevons de plus en plus de demandes d'intervention de la part des agents, afin de pouvoir les accompagner au quotidien ou lors d'entretien.

La procédure de prépositionnement n'a pas toujours été respectée, de nombreux postes ayant été attribués sans aucune concertation des agents présents dans les services. De même, des agents attendent encore des réponses à leurs demandes de changement de poste, ou d'explication sur leur nouvelle affectation.

Nous avons illustré tous ces dysfonctionnements grâce aux témoignages des agents dans une chronique appelée « vis ma vie à l'OFB ». Le nombre de départs volontaires est hallucinant et la perte de compétence est un drame pour ce nouvel établissement.

Devant le refus de la préfiguration d'effectuer une véritable identification des différentes problématiques engendrées, le Sne-FSU a réalisé de sa propre initiative un sondage auprès des agents de l'établissement. Ce sondage met en évidence qu'au moins 200 agents souffrent de mal-être au travail. Cela représente au moins 7,6 % des personnels en souffrance, chiffre énorme pour un établissement public, en sachant que tous n'ont pas répondu.

A ce jour, aucun réseau de prévention « sécurité et santé au travail » n'a été mis en place au sein du nouvel établissement, alors que cela aurait dû être la priorité pour bien prendre en compte tous ces problèmes de RPS.

La guerre des chefs a eu raison de la motivation des agents, la préfiguration n'ayant eu de la considération que pour les échelons supérieurs de management.

2. En application de l'article 11 du décret du 31 décembre 2019, le directeur général de l'OFB M. Pierre Dubreuil doit fixer la liste des organisations syndicales habilitées à nommer les représentants du personnel au conseil d'administration, au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

a. Cette liste a-t-elle été établie selon les règles fixées par l'article 11 du décret et les articles 19 et 20 de la loi du 24 juillet 2019 ?

Les décisions qui listent les représentants du personnel dans ces différentes instances ont bien été établies conformément aux textes. Cependant, celle concernant le Conseil d'administration a demandé un éclaircissement du ministère quant à la parité au sein collègue des représentants du personnels suppléants. Bien qu'ayant encore des doutes qu'en a la finalité de cette représentativité imposée au Sne-FSU, nous avons nommé une femme et un homme comme titulaires à ce conseil d'administration, avec un homme et une femme comme suppléants.

b. Les instances de dialogue social sont-elles opérationnelles ?

Les représentants de ces instances ont été nommés par décision du directeur général au mois janvier 2020, mais elles ne sont pas encore opérationnelles car aucune réunion n'a été effectuée pour mettre en place le règlement intérieur qui les régit. Le 1^{er} CA [a lieu est prévu](#) le 3 mars prochain, le premier comité technique le 10 mars et le premier CHSCT le 31 mars, soit 3 mois après la création de l'établissement.

Nous dénonçons le fait que ces deux instances ne sont prévues que sur une demi-journée malgré le nombre de sujets extrêmement importants et structurants à porter aux ordres du jour. Nous dénonçons aussi la nomination comme président du CHSCT du directeur général délégué aux ressources en lieu et place du directeur général de l'établissement. Cela ne correspond pas à l'esprit du texte car cette personne n'a pas autorité hiérarchique sur tout le personnel.

Une seule séance au format CHSCT extraordinaire s'est tenue fin janvier afin de mettre en place une délégation d'enquête du CHSCT suite à « un accident mortel consécutif à un acte suicidaire en service d'un agent ». Cela aurait pu être l'occasion de mettre en place le CHSCT avec son règlement intérieur.

Des décisions sur l'organisation et le fonctionnement interne de l'établissement sont édictées depuis le mois de janvier, sans aucune consultation des organisations syndicales, ni avis du comité technique. La dernière en date concerne l'instruction provisoire relative aux modalités de déplacements des agents de l'OFB et au remboursement des frais liés qui impose de nouvelles contraintes aux agents.

Nous nous interrogeons donc légitimement sur la volonté de notre directeur général à organiser le dialogue social et tout cela dénote du peu de considération portée à ces instances représentatives du personnel.

c. Le premier CA doit se tenir le 3 mars 2020. Qu'attendez-vous de ce CA et quels sont les sujets que vous souhaiteriez y aborder ?

Tout d'abord, nous rappellerons à nos administrateurs que le Sne-FSU a appelé de ses vœux la création d'un établissement entièrement consacré à la biodiversité, et cela depuis de nombreuses années. Mais, pas à n'importe quel prix.

Nous alerterons les administrateurs sur l'ambition affichée du gouvernement par la création d'un tel établissement et l'inadéquation missions/moyens qui vont y être alloués à l'avenir.

La biodiversité est un réel enjeu de société et sa préservation est essentielle. Les agents de l'OFB sont des femmes et des hommes engagés, passionnés par leur métier. Mais, seuls et sans moyens réels, ils n'y arriveront pas.

La priorisation des missions, souvent non concertées, l'abandon d'autres, ne font pas sens avec nos compétences et nos connaissances.

Nous les alerterons également sur l'absence de parution de certains arrêtés. Notamment ceux qui concernent l'indemnité de restructuration des services, l'indemnité de départ volontaire, la modification des décrets des corps des agents techniques et des techniciens de l'environnement, ainsi que sur l'absence totale d'avancée sur le quasi-statut des contractuels et sur les notes de gestion ministérielles permettant de supprimer les différences actuelles héritées de l'ONCFS et de l'AFB.

3. Lors de son audition du 11 décembre 2019 par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, M. Pierre Dubreuil a annoncé un plan de requalification des agents techniques de l'environnement, prévu pour cinq ans permettant en réalité à 80 % de ces agents d'être promus techniciens de l'environnement entre 2020 et 2022. 300 agents seront promus dès 2020.

a. Ces dispositions satisfont-elles vos revendications ?

On ne peut être satisfait de telles dispositions. Une requalification en 5 ans est un pied de nez aux agents concernés.

Ces agents effectuent des missions de catégorie B depuis de très nombreuses années et ils doivent encore prouver de quoi ils sont capables en passant un concours interne ? Cela ne fait que prouver que l'environnement n'est qu'un argument politique porté par le gouvernement et que les agents chargés de sa protection ne sont qu'une simple variable d'ajustement financier et non un « véritable bras armé » chargé de sauver la biodiversité.

D'autre part, nous ne connaissons toujours pas les modalités finales de mise en œuvre de ce plan de requalification, l'arrêté le prévoyant n'étant toujours pas publié. Donc nous attendons pour voir.

b. Avez-vous été associé à l'élaboration de ce plan ?

On nous a présenté les grandes lignes de ce plan en nous répétant à chaque fois qu'il ne pouvait être décliné autrement suite à la pression de Bercy. Pourtant, de nombreux corps d'état ont été massivement requalifiés au grade supérieur sans passer par un concours. Ce plan permet seulement d'étaler dans le temps la transformation du corps et de lisser son impact financier, au détriment de la rancœur que cela va engendrer auprès des agents qui ne seront requalifiés que dans 5 ans.

c. Avez-vous d'autres points de vigilance que vous souhaiteriez évoquer ?

Nous souhaitons attirer l'attention sur la constitution des différents jurys du concours. Il serait pertinent de nommer à ces jurys des personnes extérieures aux établissements publics concernés afin d'éviter les conflits d'intérêt d'agents connaissant les candidats.

De même, il serait opportun de prendre en compte les agents ayant déjà réussi le concours de techniciens de l'environnement, mais n'ayant pas été nommés à cause du nombre restreint de places ouvertes ou suite à une mobilité imposée.

4. M. Pierre Dubreuil a annoncé lors de cette même audition le versement d'un complément indemnitaire annuel venant compenser l'absence de promotion à la catégorie statutaire A des chefs de service départementaux et de leurs adjoints.
Quelle est votre position sur cette décision ?

C'est sa volonté de reconnaître de cette manière le travail des CSD et CSDA. Cependant, ce n'est qu'une prime supplémentaire qui ne permet pas la reconnaissance à long terme des compétences de ces agents et du travail de catégorie A qu'ils effectuent.

5. Comme annoncé par le Gouvernement, l'OFB ne subira pas de suppressions de postes en 2020. En 2021, vingt emplois devraient être supprimés et quarante en 2022. Par ailleurs, trente-sept postes seront transférés aux des parcs naturels marins de l'OFB et M. Pierre Dubreuil a affirmé sa volonté de maintenir les effectifs dans les services départementaux de l'OFB.

- a. **Quelles est votre position sur ces annonces ? Avez-vous été associés à leur élaboration ?**

Ces annonces font suite à la mobilisation des agents du MTES « Make our ministère great again », à la mobilisation forte des agents de l'OFB et aux demandes réitérées par la FSU auprès de notre ministère. Mais ces mesures sont un emplâtre sur une jambe de bois.

L'ONCFS a subi des baisses d'effectifs draconiennes ces dernières années et la promesse fait à l'AFB d'un gel des effectifs en 2017 et 2018 n'a pas été tenue avec une baisse d'effectifs de 6 ETP en 2018.

Encore une fois, les moyens ne seront pas à la hauteur des ambitions affichées.

Le budget ne progresse pas, la masse salariale n'est pas à l'équilibre avec les CIA des CSD et des CSDA, des services entiers sont en grande partie composée de CDD...

Aucune réflexion n'a été menée avec les organisations syndicales concernant les effectifs des services départementaux et la répartition de ces baisses d'effectifs annoncées sur les autres services de l'établissement.

- b. **Le dialogue social est-il en cours sur cette question ? Quelle est votre position ?**

Non, le dialogue social n'est pas engagé.

Si les services départementaux sont épargnés, ce qui n'est pas forcément le cas, les services support et les directions métiers vont être fortement impactées.

L'OFB n'a pas que des missions de terrain, la recherche, la connaissance, l'éducation à l'environnement, la mobilisation citoyenne, la formation, le rattachement des parcs nationaux... sont aussi indispensables à la préservation de la biodiversité.

Quant aux parcs naturels marins, nous dénonçons depuis longtemps leurs manques d'effectifs et l'impossibilité qu'ils subissent de ne pouvoir mener à bien les missions qui leur incombent. Une fois encore on déshabille Paul pour habiller Jacques mais ces mesurette ne peuvent être une politique à long terme.

Pour mémoire, Le Sne-FSU avait voté contre la création du Parc naturel marin de Martinique car il se créait sans effectifs et que c'était une injure à la population de leur faire croire que la biodiversité de leur île serait protégée.

c. Selon vous, comment devrait être assuré le transfert de 37 ETP aux parcs naturels marins de l'OFB ?

Par des créations de postes et une augmentation massive des ETP de l'établissement. On sait le faire pour la police nationale lorsqu'il s'agit de la protection de nos concitoyens, mais on refuse de le faire pour permettre une meilleure préservation de la biodiversité et la sauvegarde de nos générations futures.

6. Un représentant du syndicat CGT environnement a récemment déclaré dans Reporterre que « le budget de l'OFB se révèle inférieur à la somme des budgets de l'ONCFS et de l'AFB ». Partagez-vous cette affirmation, et, le cas échéant, pouvez-vous en préciser les raisons ?

Les informations en notre possession indiquent qu'effectivement le budget de l'OFB est structurellement déficitaire, les recettes ne couvrant pas les dépenses. 10 millions d'euros ont été ainsi pris sur le fonds de roulement. De plus, la perte de 42 millions dû à l'évolution du permis de chasser devaient être compensés par une dotation spéciale du MTES. Si cette dotation ne se faisait pas, alors oui le budget de l'OFB serait en baisse, et uniquement pour faire un cadeau politique aux chasseurs. Nous revendiquons le fait que cette partie manquante du budget doit être compensée de façon pérenne chaque année et non prélevée sur le fonds de roulement de l'établissement, comme ça été le cas en 2018 à l'ONCFS.